Règlement particulier de la compétition

Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBaD).

I. ARTICLE 1 : GÉNÉRALITÉS

1.1 Le tournoi est autorisé sous le numéro ***2601763*** et sous Le nom « ***Bondy Pâques-minton 2*****»**. Il se déroule le **10 & 11 Avril 2027 au** Gymnase Pierre Curie *(Rue du René Char, 93140, Bondy), 7 terrains.*

1.2 Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBaD, les dispositions particulières de la LIFB et le règlement ci-après.

1.3 Tout participant doit être en règle avec la FFBaD doit être en possession de sa licence joueur au plus tard à l'avant-veille de la date du tirage (26 Mars 2027) et ne pas être sous le coup d'une suspension aux dates de la compétition.

1.4 Le Juge-Arbitre de la compétition est **DERNIAUX Jean-Claude (00462133)**. Ses décisions sont sans appel. Le Juge- Arbitre est en droit de disqualifier totalement tout joueur qui ne respecterait pas les règlements cités à l'article 1.2.

1.5 Le GEO principal de la compétition est **PHILIPPE Pauline (07185694).**

II. ARTICLE 2 : SÉRIES ET TABLEAUX

2.1 Le tournoi ***Bondy Pâques-minton 2*** est un tournoi «national» qui s'adresse à tous les joueurs des catégories « minime », « cadet », « junior », « sénior», « vétéran».

2.2 Les séries proposées sont *NC/P11, P10/D9, D8/D7, R6/R5, R4/N3, N2/N1 dans les tableaux de SH, SD, DH, DD, DX. Les inscriptions sont prises en compte en mode standard (date d'inscription).*

2.3 Le simple se joue en intégralité le samedi. Les doubles se jouent en intégralité le dimanche. Les doubles mixtes se jouent le samedi et le dimanche.
La combinaison simple et mixte est interdite.

2.4 Tous les tableaux se jouent avec un mode de qualification composé d'une phase de poules (en respect du dispositif fédéral sur la confection des tableaux. Annexe 3.1A11) (avec 1 sortant par poule pour les simples et 2 sortants par poules pour les doubles et mixtes si possible) suivie d'une phase en élimination directe.

2.5 En cas d'affluence importante, le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un (ou plusieurs) tableau(x), de diviser une série en plusieurs subdivisions afin de garantir l'homogénéité.

2.6 En cas de faible affluence, le comité d'organisation se réserve le droit de fusionner des table*aux.*

2.7 Les tableaux seront ouverts avec un minimum de 4 joueurs/paires inscrits.

2.8 Les matchs se joueront au meilleur des trois sets comme définis par l'article 7 des règles du badminton.

III. ARTICLE 3 : INSCRIPTIONS

3.1 Les inscriptions ouvrent au **1er Décembre 2026 à 9h**. La date limite d'inscription est fixée *au **13 Mars 2027 à 23h59.*** Les classements seront arrêtés à cette date pour la composition des tableaux.

3.2 Le nombre maximum d'inscrits est de 300 joueurs. Une liste d'attente par tableau et par série ainsi que la confirmation des inscriptions seront publiées ou mise en ligne au plus tard 5 jours après la date limite d'inscription.

3.3 La date du tirage au sort est fixée ***au 28 Mars 2027.*** Le CPPH sera mis à jour à cette date uniquement pour la définition des têtes de série et le calcul de la valeur des tableaux. Cette mise à jour n'affectera pas la répartition dans les tableaux sauf exception décidée par le juge arbitre afin de respecter la règle des 1000 points

3.4 Les inscriptions se font directement sur Badnet et eBad.

3.5 Le règlement se fait uniquement via Badnet *ou eBad.*

3.6 La prise en compte des inscriptions se fait en ***mode Standard (date d'inscription)***.

3.7 *Les frais d'inscription s'élèvent à 20€ pour **1 tableau, 25€ pour 2 tableaux** 2€ étant reversés à la FFBaD. Toutes inscriptions non payées seront placées automatiquement en liste d'attente.*

3.8 *Les surclassements sont autorisés sous conditions :*
- En simple, un joueur peut se surclasser à condition d'être classé dans la série immédiatement inférieure. Par exemple : Un joueur D8 peut se surclasser en R6/D7. Un joueur D9 ne peut pas se surclasser en R6/D7.
- En double et en mixte, un joueur peut se surclasser à condition d'être classé dans la série immédiatement inférieure et que son partenaire joue dans sa série. Par exemple : une paire R6/D8 peut jouer dans la série R6/D7. Une paire R6/D9 ne peut pas jouer dans la série R6/D7.

3.9 Les joueurs d'une paire jouent obligatoirement dans la série correspondant au classement de la moyenne de la paire à la date limite d'inscription. Les deux joueurs de la paire doivent respecter la règle des 1000 points d'écart.

3.10 Aucune dérogation horaire n'est acceptée. Les joueurs doivent être disponibles le samedi de 7h30 à 22h et/ou le dimanche de 7h30 à 19h00.

3.11 Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant d'une erreur lors de l'inscription sur les outils numériques sont supportées par le joueur et ou son club en cause.

IV. ARTICLE 4 : FORFAITS

4.1 Tout joueur s'inscrivant au tournoi ***Bondy Pâques-minton 2*** doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits. Il doit prévenir et justifier son forfait sur l'interface MyFFBAD.

4.2 Tout joueur suspendu qui participe à une compétition est passible d'une aggravation de sa sanction.

4.3 Un joueur inscrit sur 2 tournois le même week-end est passible de sanction si ce dernier n'a pas fait de démarche pour se désinscrire au moins sur l'un deux avant les tirages au sort.

4.4 Tout joueur devenant indisponible aux dates du tournoi doit en faire part par écrit (mail) à l'organisateur, dans les plus brefs délais.

- si l'annonce est faite avant le tirage au sort, le joueur est remboursé des frais d'inscription ;
- Si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur doit envoyer (dans les 5 jours suivant la compétition) un justificatif sur MyFFBAD. **Une copie du justificatif pourra également être envoyée ou présentée à l'organisateur** pour que celui-ci procède au remboursement des frais d'inscription. Aucun remboursement ne peut être effectué sans justificatif.

4.5 Lorsque l'un des joueurs d'une paire de doubles est défaillant, son partenaire doit notifier par écrit à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, le joueur peut proposer un remplaçant. Sinon, l'organisateur essaie dans la mesure du possible de trouver un joueur pour compléter la paire. En l'absence de réponse du partenaire orphelin sous 48h, la paire complète sera retirée du tableau et l'organisateur fera appel à une paire en liste d'attente ou essaiera de trouver une paire pour compléter le tableau.

V. ARTICLE 5 : DÉROULEMENT

5.1 Les convocations sont envoyées par courriel à l'adresse de contact renseigné numériquement (badnet). Elles sont également visibles sur Badnet et eBad. En cas d'envois successifs, il faut tenir compte de la dernière convocation envoyée.

5.2 Tout joueur doit venir pointer à la table de pointage dès son arrivée dans le gymnase et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.

5.3 Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au juge-arbitre, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.

5.4 Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès du juge-arbitre muni d'un justificatif écrit.

5.5 Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de désaccord entre joueurs, les volants officiels du tournoi sont les *RSL Tourney 3. Les volants ne sont pas fournis sur les finales.*

5.6 Les matches peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier est affiché uniquement à titre indicatif.

5.7 Tous les matchs se jouent en auto-arbitrage. Les séries dans lesquelles des joueurs N1 sont engagés seront arbitrées à partir des demies finales. Un joueur peut faire à tout moment appel au juge-arbitre qui si possible désigne un arbitre ou faisant office.

5.8 Le temps de repos entre deux matchs est de **20 minutes**, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueurs disposent de 3 ***minutes*** entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris.

5.9 Les règles relatives aux obstacles seront communiquées par le Juge arbitre en début de compétition.

5.10 Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les conseillers techniques, les officiels techniques et les membres du comité d'organisation.

5.11 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.

5.12 La participation au tournoi ***Bondy Pâques-minton 2*** requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement, lequel est consultable sur le tableau d'affichage du gymnase.

5.13 Dans le cadre de la compétition, les joueurs seront susceptibles d'être pris en photo pour une publication sur les différents supports de communication du club ou des organes déconcentrés (FFBAD, LIFB, CODEP), voire sur d'autres sites de badminton. Sans avis contraire écrit et signé du joueur, l'inscription au tournoi vaudra acceptation de ce point de règlement et de la renonciation au droit à l'image par le joueur.

5.14 L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement au vue ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports.